

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le 12 mars 2025, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 février 2025, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : MAINDRON Bernard, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, SALAH Christian, BERGIER Paul, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, BERTRAND Jean Christophe, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAN Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, BERTRAND Marc, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, SCIARD Hughes par MARCHAIS Gisèle.

Procurations : THIBAUT Annick à BRIERE Christel, LACHAMP Barbara à BELOT Claude, GIRAUDEAU Patrick à BRIAUD Céline, DIEZ Elisabeth à BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien à GUILLEMAIN Ghislaine, VELEZ Jean-Michel à GERARD Clément, MOUNIER Pascal à LEFEVRE-FARCY Didier, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé, MAINGOT Maud à MARSAUD Eliane.

Absents excusés : ARRIVE Roland, COSSON-DESCUBES Suzy, ANNEREAU Thierry, BORDE Pierre, POZZOBON Alain, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, VALLIER Marie-Hélène, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, BOOR Pascal, FORTIER Manuella, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, LANGLAIS Jean-Charles, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MOUNIER Pascal, FEUILLET Alain, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, MEUGNIOT Benoît, PAIN Charles, MAINGOT Maud, GEORGEON Raphaël, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 122

Nombre de votants : 131

Nombre d'absents excusés : 36

Nombre d'absents ayant donné procuration : 9

Monsieur Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

Objet : Contrat TYPE collecte sélective des déchets CITEO-2025-2029

Annexe en ligne sur le site de la CDCHS : <https://www.haute-saintonge.org/la-communauté/instances-communautaires/les-conseils>.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

017-200041523-20250312-DEL12_2025-DE

Reçu le 14/03/2025

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits

commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents, qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filiale des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filiale des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date (ci-après le « Cahier des Charges ») et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. **Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.**

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, **un projet de contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type Collecte sélective »)** au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type Collecte sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Considérant que la communauté des communes de la Haute-Saintonge avait conclu un CAP avec Citeo, il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat proposé par Citeo, le **Contrat-type Collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filiale à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

A l'unanimité l'Assemblée communautaire décide :

- d'approuver le « Contrat-type Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type Collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le

Le Président

Claude BELOT

14 MARS 2025

Pour copie conforme

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex